



CSEC du 3 sept 2020

Avis de la CGT Pôle emploi sur la répartition entre établissements, des effectifs supplémentaires.

L'Avenir ne se conjugue pas avec la Précarité

Après l'accord du 18 sept. 2019 acceptée par la CFDT, la CGC, le SNAP et la CFTC, qui a permis à l'établissement de n'avoir plus de limites pour recruter des CDD de remplacement, augmenter le nombre de CDD pour surcroît d'activité et pire, a supprimé tout délais de carence entre deux CDD (alors que ce délai de carence, dans le Code du Travail, rappelons-le avait pour objectif d'éviter que les entreprises abusent des contrats précaires), en plein cœur de l'été, la Direction Générale a décidé de proposer deux nouveaux accords visant à augmenter de 4 à 15% le taux de CDD pour surcroît d'activité dans notre Etablissement (jusqu'au 31 décembre 2022) et d'aligner la durée des CDD sur le code du travail (c'est-à-dire de 12 mois actuellement à 18 mois). Ces accords sont devenu majoritaires et donc s'appliquent aujourd'hui grâce à la complicité des organisations syndicales signe tout : CFDT, CGC, SNAP et CFTC auquel il faut adjoindre le SNU quant à l'augmentation du taux de CDD.

La crise économique accentuée par la crise sanitaire qui perdure entraîne inévitablement un chômage de masse à la hausse. Les Plans sociaux annoncés et à venir dans les secteurs de l'aéronautique, l'automobile, le commerce ou l'hôtellerie restauration... sont autant de catastrophes sociales, de développement de la précarité et de la misère. Ce sont aujourd'hui des centaines de milliers d'emploi qui disparaissent, près de 900 000 estime l'UNEDIC. Certaines agences de Pôle emploi rencontrent aujourd'hui des files continues de travailleurs privés d'emploi. La crise loin d'être conjoncturelle s'annonce comme structurelle et va impacter l'ensemble du pays pour les années qui viennent.

C'est une évidence, Pôle Emploi a besoin de renforts à la fois pour pallier aux suppressions de postes de ces dernières années, mais aussi pour répondre aux besoins grandissants des travailleurs privés d'emploi amenés, malheureusement, à s'inscrire dans notre établissement.

Pour autant, la CGT Pôle Emploi ne peut accepter que les renforts annoncés soient presque uniquement orientés vers les métiers du conseil à l'emploi et dans une moindre mesure vers celui du conseiller indemnisation. Face au tsunami social en cours et à venir, ce sont tous les services (y compris les fonctions supports, les activités et les établissements (y compris PES, la DSI et la DG) qui doivent être renforcés pour répondre à toutes nos missions. Les 2150 Equivalent Temps Pleins en CDD de 18 mois recrutés à partir de ce mois de septembre seront insuffisants et ne correspondent pas au besoin réel des usagers et à l'augmentation de nos charges de travail. La CGT Pôle emploi ne peut accepter que les Conseiller à l'Emploi soient des travailleurs précaires amenés à accompagner d'autres travailleurs précaires sans emploi

La CGT ne peut accepter que la règle d'entrée à Pôle emploi soit le CDD assimilé à une période d'essai déguisée. Au contraire, pour la CGT Pôle emploi, nous réaffirmons la nécessité :

- de recruter massivement des agents en CDI pour réaliser toutes nos missions et répondre aux besoins des usagers,
- de constituer des équipes mobiles ou volantes constituées d'agents titulaires pour pallier les absences des collègues,
- de mettre en œuvre un Plan de titularisation pour permettre le recrutement des collègues en situation aujourd'hui de précarité.

Puisqu'il s'agit aujourd'hui d'une Consultation sur la répartition entre établissements, des effectifs supplémentaires en CDD, la CGT Pôle emploi et ses élus au CSEC ne participeront pas au vote.

Pour la CGT Pôle emploi, la régression sociale ne s'accompagne pas, elle se combat !